

Une meilleure couverture soins de santé pour les employés

Les Belges ont de plus en plus conscience de l'importance d'être bien couverts en matière de santé, une réalité bien intégrée par les employeurs.

+50%

c'est l'augmentation du nombre de contrats pour des assurances soins dentaires et frais ambulatoires souscrits chez DKV sur les 4 dernières années.

Un effet Covid-19 non négligeable

14%¹ des entreprises offriront pour la première fois, en 2022, une assurance soins ambulatoires à leurs employés.

8%¹ des entreprises offriront pour la première fois, en 2022, une assurance soins dentaires à leurs employés.



Que peut couvrir une assurance soins de santé complémentaire ?



HOSPITALISATION

En cas de passage à l'hôpital, certains frais ne sont pas remboursés intégralement par la sécurité sociale : suppléments d'honoraires du médecin et de la chambre individuelle, médicaments, prothèses, etc.

58%

des travailleurs bénéficient d'une assurance hospitalisation via leur employeur. Ce chiffre dépasse les 70 % dans les entreprises de plus de 200 personnes.

LES SOINS HORS HOSPITALISATION (ambulatoires)

Il n'y a pas que les hospitalisations qui engendrent des coûts importants. Pensez aux visites chez le médecin généraliste, l'ophtalmologue, le kiné ou le pédiatre.

En outre, la durée moyenne d'une admission à l'hôpital se réduit. Certaines prestations ne sont plus réalisées à l'hôpital mais plutôt dans le cabinet d'un spécialiste. Celles-ci ne sont donc pas couvertes par l'assurance hospitalisation.

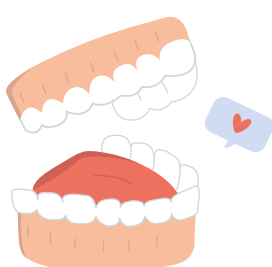


886€

c'est ce que dépense le Belge en moyenne, par an, pour ses soins hors hospitalisation². Les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux fournis hors du milieu hospitalier représentent, eux, 577 euros par habitant.

LES SOINS DENTAIRES

L'assurance obligatoire de la sécurité sociale rembourse très peu, voire pas du tout, vos prothèses ou traitements orthodontiques.



40%

des Belges craignent l'impact financier des soins dentaires. En 2018, 50,4% des frais dentaires étaient à la charge du patient et donc non remboursés par la mutuelle.³

¹ Enquête menée auprès de 300 entreprises par le bureau de recrutement Robert Half dans le cadre du Guide des Salaires 2022 <https://www.roberthalf.be/fr/guide-des-salaires>

² Selon le profil santé de la Belgique établi dans le cadre de l'initiative State of Health in the EU.

³ Statistiques sur la santé OCDE 2020